



Examens Professionnels

2025

Calendrier prévisionnel régional

INFORMATIONS GENERALES



Age

Des conditions d'âge minimum et maximum peuvent être fixées par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois dans les conditions fixées à l'article L.131-5 et L.131-6 du code général de la fonction publique.

Les conditions d'âge maximum s'appliquent sans préjudice des dispositions prévoyant le recul ou la suppression de ces conditions pour l'accès aux emplois de la fonction publique territoriale.

Candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap.

Candidats européens

Les concours sont accessibles, pour la plupart, aux ressortissants d'un autre État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pour cela les candidats devront fournir notamment une copie du titre ou diplôme traduit en français reconnu comme équivalent aux diplômes français.

Les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale

Les concours de la fonction publique territoriale permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : communes, départements, régions, et des établissements publics locaux : communautés de communes, centres communaux d'action sociale...

Les concours

Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats possédant un niveau de titre ou un diplôme déterminé :

- Catégorie A : diplômés de niveau 6 (anciennement niveau II) ou plus (licence ou bac +3, maîtrise, MASTER...);
- Catégorie B : diplômés de niveau 5 et 4 (anciennement niveau III et IV) (bac ou bac + 2, DUT, BTS...);
- Catégorie C : diplômés de niveau 3 (anciennement niveau V) ou qualification reconnue comme équivalente (CAP, BEP...).

Dérogations

Sont dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- Les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement (article L.325-10 du code général de la fonction publique) ;
- Les sportifs de haut niveau, les arbitres et juges, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports (Code du sport)
- Les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle (voir modalités dans les brochures des concours)

Concours interne

Le concours interne est ouvert :

- Aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une durée d'ancienneté dans la fonction publique. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.
- Aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés aux articles L.1, L.2 et L.6 du code général de la fonction publique exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

Troisième concours

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée minimale de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le cadre d'un contrat de droit privé, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les titulaires de contrats aidés (emplois jeunes, les CAE, contrat d'avenir...) peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

La durée des activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L. 212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

Organisation d'une opération de concours

Un concours comporte généralement :

- **une phase d'admissibilité ;**
- **une phase d'admission**, pour les candidats déclarés admissibles.

Réussir un concours

A l'issue de ces concours, le lauréat figure sur une liste d'aptitude. Il peut y demeurer inscrit pendant une durée totale de 4 années sous réserve d'avoir demandé par écrit à être maintenu sur cette liste un mois avant le terme de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année.

Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu :

- pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- pendant la durée du congé de longue durée,
- pendant la durée de l'accomplissement des obligations du service national,
- pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat
- lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent (sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique) alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe,
- pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Cette liste a une valeur nationale.

ATTENTION : LA REUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT

Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

Les examens professionnels

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur, sous certaines conditions liées au statut particulier de chaque cadre d'emplois.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil fixées par le statut particulier. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

INFORMATION – Coopération des centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine

Service mutualisé concours et examens professionnels (SMCE)

8 centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine mutualisent, depuis le 1^{er} janvier 2021 l'organisation de leurs concours et examens professionnels (centres de gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne). Ce service mutualisé est porté par le Centre de Gestion de la Gironde. Le centre de Gestion de la Creuse adhère au SMCE à partir de 2024.

Afin de conserver la proximité avec les territoires et dès que l'organisation le permet, des centres d'épreuves écrites seront ouverts dans les autres départements.

Toute inscription à un concours ou à un examen professionnel (du retrait au dépôt du dossier) se fait sur la plateforme concours territorial (www.concours-territorial.fr) ou auprès du centre de gestion organisateur en respectant impérativement les dates d'inscription indiquées sur le calendrier, les adresses et horaires d'ouverture ainsi que les modalités pratiques des centres de gestion organisateurs.

Retrait des dossiers d'inscription

Jusqu'à la date limite de retrait des dossiers d'inscription (délai de rigueur)

- Préinscription en ligne et téléchargement sur internet du dossier d'inscription (**à privilégier**)
- Demande écrite de dossier d'inscription par voie postale
- Retrait du dossier d'inscription sur place

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique, ni par télécopie, ni par courriel.

Dépôt des dossiers d'inscription

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription (délai de rigueur). Dossier d'inscription ou dossier de préinscription imprimé + pièces demandées

- Sur place dans les locaux du centre de gestion organisateur
- Par voie postale (cachet de la poste faisant foi) au centre de gestion organisateur, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription indiquée sur le calendrier
- Dans l'espace sécurisé du candidat en fonction des organisateurs, (voir modalités de dépôt des dossiers du CDG organisateur).

ATTENTION : l'inscription à la préparation d'un concours ou d'un examen professionnel auprès du CNFPT ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant auprès du centre de gestion organisateur. De même, une décision d'équivalence de diplôme à un concours ne vaut pas inscription au concours correspondant auprès du centre de gestion organisateur.



Les examens professionnels 2025

Calendrier prévisionnel régional 2025 – Région Nouvelle-Aquitaine

FILIERE ADMINISTRATIVE

| Intitulé | Conditions d'accès | Dates | Organisateur |
|---|---|--|---|
| <p>Attaché territorial principal</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. A</p> | <p>Ouvert aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.</p> | <p>Inscriptions du 15/10/2024 au 20/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 28/11/2024</p> <p>1^{ère} épreuve le 03/04/2025</p> | <p>SMCE</p> <p>www.cdg33.fr</p> |
| <p>Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. C</p> | <p>Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> | <p>Inscriptions du 22/10/2024 au 27/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 05/12/2024</p> <p>1^{ère} épreuve le 13/03/2025</p> | <p>SMCE</p> <p>www.cdg33.fr</p> |

| Intitulé | Conditions d'accès | Dates | Organisateur |
|---|---|--|---|
| <p>Technicien territorial principal de 1^{ère} classe</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments, génie civil • Réseaux, voirie et infrastructures • Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration • Aménagement urbain et développement durable • Déplacements, transports • Espaces verts et naturels • Ingénierie, informatique et systèmes d'information • Services et intervention techniques • Métiers du spectacle • Artisanat et métiers d'art | <p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> | <p>Inscriptions du 08/10/2024 au 13/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 21/11/2024</p> <p>1^{ère} épreuve le 10/04/2025</p> | <p>Spécialités organisées :</p> <p>Bâtiments et génie civil SMCE www.cdg33.fr</p> <p>Réseaux, voirie et infrastructures CDG des Landes www.cdg40.fr</p> <p>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration SMCE www.cdg33.fr</p> <p>Espaces verts et naturels CDG de la Corrèze www.cdg19.fr</p> <p>Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG de la Corrèze www.cdg19.fr</p> <p>Services et interventions techniques SMCE www.cdg33.fr</p> |

FILIERE TECHNIQUE

| | | | |
|---|--|--|---|
| <p style="text-align: center;">Technicien territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p style="text-align: center;">Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments, génie civil • Réseaux, voirie et infrastructures • Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration • Aménagement urbain et développement durable • Déplacements, transports • Espaces verts et naturels • Ingénierie, informatique et systèmes d'information • Services et intervention techniques • Métiers du spectacle Artisanat et métiers d'art | <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de technicien et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> | <p>Inscriptions du 08/10/2024 au 13/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 21/11/2024</p> <p>1^{ère} épreuve le 10/04/2025</p> | <p>Spécialités organisées :</p> <p>Bâtiments et génie civil SMCE www.cdg33.fr</p> <p>Réseaux, voirie et infrastructures CDG des Landes www.cdg40.fr</p> <p>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration SMCE www.cdg33.fr</p> <p>Espaces verts et naturels CDG de la Corrèze www.cdg19.fr</p> <p>Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG de la Corrèze www.cdg19.fr</p> <p>Services et interventions techniques SMCE www.cdg33.fr</p> |
|---|--|--|---|

FILIERE TECHNIQUE

| | | | |
|---|--|--|---|
| <p>Technicien territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments, génie civil • Réseaux, voirie et infrastructures • Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration • Aménagement urbain et développement durable • Déplacements, transports • Espaces verts et naturels • Ingénierie, informatique et systèmes d'information • Services et intervention techniques • Métiers du spectacle • Artisanat et métiers d'art | <p>Ouvert aux fonctionnaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ; 2) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ; 3) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. <p>Les fonctionnaires mentionnés au 1° doivent compter au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p> <p>Les fonctionnaires mentionnés aux 2° et 3° doivent compter au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p> | <p>Inscriptions du 08/10/2024 au 13/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 21/11/2024</p> <p>1^{ère} épreuve le 10/04/2025</p> | <p>Spécialités organisées :</p> <p>Bâtiments et génie civil SMCE www.cdg33.fr</p> <p>Réseaux, voirie et infrastructures CDG des Landes www.cdg40.fr</p> <p>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration SMCE www.cdg33.fr</p> <p>Espaces verts et naturels CDG de la Corrèze www.cdg19.fr</p> <p>Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG de la Corrèze www.cdg19.fr</p> <p>Services et interventions techniques SMCE www.cdg33.fr</p> |
| <p>Agent de maîtrise territorial</p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. C</p> | <p>Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.</p> | <p>Inscriptions du 03/09/2024 au 09/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 17/10/2024</p> <p>1^{ère} épreuve le 23/01/2025</p> | <p>CDG des Landes www.cdg40.fr</p> |

| Intitulé | Conditions d'accès | Dates | Organisateur |
|--|---|--|-------------------------------|
| <p>Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe</p> <p>Examen d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musique • Danse • Arts plastiques • Art dramatique | <p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> | <p>Inscriptions du 17/09/2024 au 23/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 31/10/2024</p> <p>A compter du 03/02/2025</p> | <p>Organisation nationale</p> |
| <p>Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe</p> <p>Examen d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musique • Arts plastiques • Art dramatique | <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> | <p>Inscriptions du 17/09/2024 au 23/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 31/10/2024</p> <p>A compter du 03/02/2025</p> | <p>Organisation nationale</p> |

FILIERE MEDICO-SOCIALE

| Intitulé | Conditions d'accès | Dates | Organisateur |
|--|---|--|---|
| <p>Biologiste, Vétérinaire et Pharmacien territorial de classe exceptionnelle</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. A</p> | <p>Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe normale ayant atteint le 6^{ème} échelon de leur grade ainsi que les biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe, qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.</p> | <p>Inscriptions du 13/05/2025 au 18/06/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 26/06/2025</p> <p>A compter du 03/11/2025</p> | <p>Organisation nationale</p> |
| <p>Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. A</p> | <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 3^{ème} échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants.</p> | <p>Inscriptions du 15/10/2024 au 20/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 28/11/2024</p> <p>A compter du 13/02/2025</p> | <p>SMCE www.cdg33.fr</p> |
| <p>Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. A</p> | <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 3^{ème} échelon du grade d'assistant socio-éducatif.</p> | <p>Inscriptions du 11/03/2025 au 16/04/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 24/04/2025</p> <p>A compter du 22/09/2025</p> | <p>SMCE www.cdg33.fr</p> |

FILIERE SPORTIVE

| Intitulé | Conditions d'accès | Dates | Organisateur |
|--|--|--|--|
| <p>Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> | <p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> | <p>Inscriptions du 17/09/2024 au 23/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 31/10/2024</p> <p>1^{ère} épreuve le 16/01/2025</p> | <p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p> |
| <p>Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> | <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> | <p>Inscriptions du 17/09/2024 au 23/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 31/10/2024</p> <p>1^{ère} épreuve le 16/01/2025</p> | <p>SMCE www.cdg33.fr</p> |

FILIERE POLICE MUNICIPALE

| Intitulé | Conditions d'accès | Dates | Organisateur |
|---|--|--|---|
| <p data-bbox="78 368 465 488">Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe</p> <p data-bbox="100 539 443 611">Examen d'avancement de grade</p> <p data-bbox="230 655 313 687">Cat. B</p> | <p data-bbox="495 467 1429 552">Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon du grade de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> | <p data-bbox="1473 347 1641 443">Inscriptions du 28/01/2025 au 05/03/2025</p> <p data-bbox="1473 480 1641 571">Date limite de dépôt le 13/03/2025</p> <p data-bbox="1473 608 1641 667">1^{ère} épreuve le 12/06/2025</p> | <p data-bbox="1800 464 2051 491">Organisation nationale</p> |
| <p data-bbox="78 783 465 903">Chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe</p> <p data-bbox="100 954 443 1026">Examen d'avancement de grade</p> <p data-bbox="230 1070 313 1102">Cat. B</p> | <p data-bbox="495 850 1429 935">Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de chef de service de police municipale et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> | <p data-bbox="1473 762 1641 858">Inscriptions du 28/01/2025 au 05/03/2025</p> <p data-bbox="1473 895 1641 986">Date limite de dépôt le 13/03/2025</p> <p data-bbox="1473 1023 1641 1082">1^{ère} épreuve le 12/06/2025</p> | <p data-bbox="1800 879 2051 906">Organisation nationale</p> |

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

| Intitulé | Conditions d'accès | Dates | Organisateur |
|---|--|--|--|
| <p>Lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers</p> <p>Examen d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> | <p>Ouvert aux lieutenants de 2^{ème} classe ayant au moins atteint, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 6^{ème} échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade</p> | <p>Inscriptions du 03/09/2024 au 09/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 17/10/2024</p> <p>1^{ère} épreuve le 04/02/2025</p> | <p>Organisation nationale</p> <p>SMCE www.cdg33.fr</p> |

Contacteur un centre de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

30 rue Denis Papin - CS 12213

16022 ANGOULEME Cedex

Tél. 05 45 69 70 02 - cdg16@cdg16.fr - www.cdg16.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

85 boulevard de la République - CS 50002

17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Tél. 05 46 27 47 00 - www.cdg17.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze

19C route de Champeau - CS 90208

19007 TULLE CEDEX

Tél. 05 55 20 69 41 - concours@cdg19.fr - www.cdg19.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse

Résidence Chabrières - Rue Charles Chareille

23000 GUERET

Tél. 05 55 51 90 20 - info@cdg23.fr - www.cdg23.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne

Maison des Communes - 1 Bd. de Saltgourde - BP. 108

24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9

Tél. 05 53 02 87 00 - concours@cdg24.fr - www.cdg24.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS
10019 33049 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 56 11 94 30 - concours@cdg33.fr - www.cdg33.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

Maison des Communes - 175 place de la Caserne Bosquet

BP 30069 - 40002 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. 05 58 85 80 00 - concours@cdg40.org - www.cdg40.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne

53 rue de Cartou - CS 80050

47901 AGEN CEDEX 9

Tél. 05 53 48 00 70 - service.concours@cdg47.fr -
www.cdg47.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Maison des Communes - Cité administrative Rue Auguste
Renoir

CS 40609 - 64006 PAU CEDEX

Tél. 05 59 84 59 45 - espace.concours@cdg-64.fr - www.cdg-64.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

des Deux-Sèvres

9 rue Chaigneau - CS 80030

79403 ST-MAIXENT L'ECOLE CEDEX

Tél. 05 49 06 08 53 - concours@cdg79.fr - www.cdg79.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

de la Vienne

Téléport 1 – Avenue du Futuroscope - Arobase 1 – CS 20205

Chasseneuil-du-Poitou - 86962 FUTUROSCOPE CEDEX

Tél. 05 49 49 12 10 - emploi-concours@cdg86.fr -
www.cdg86.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

de la Haute-Vienne

55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - BP339

87009 LIMOGES CEDEX

Tél. 05 55 30 08 62 - concours@cdg87.fr - www.cdg87.fr

Contacteur un centre de gestion partenaire

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

183 Chemin du Mas Coquillard

30900 NÎMES

Tél. 04 66 38 86 86 - cdg30@cdg30.fr - www.cdg30.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

590 rue Buissonnière - CS 37666

31676 LABEGE CEDEX

Tél. 05 81 91 93 00 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

Parc d'Activités d'Alco- 254 rue Michel Teule

34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Tél. 04 67 04 38 80 - www.cdg34.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

1 Avenue de Tizé

35235 THORIGNE-FOUILLARD

Tél. 02 99 23 31 00 - www.cdg35.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère

11 Bd des capucins – BP 80092

48003 MENDE cedex

Tél. 04 66 65 30 03 – www.cdg48.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle

2 All. Pelletier Doisy

54600 Villers-lès-Nancy

Tél. 03 83 67 48 10 - www.cdg54.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Rue Professeur Langevin

59800 Lille

Tél. 03 59 56 88 00 - www.cdg59.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Parc technologique de la Pardieu - 7 Rue Condorcet - CS 70007

63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél. 04 73 28 59 80 – www.cdg63.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon

9, allée Alban Vistel

69110 Sainte Foy-lès-Lyon

Tél. 04 72 38 49 50- www.cdg69.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale De Seine et Marne

10, points de vue - CS 40056

77564 LIEUSAINT CEDEX

Tél. 01 64 14 17 77 - www.cdg77.fr

Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Grande Couronne de la région Ile-de-France

15 rue Boileau - BP 855

78000 VERSAILLES CEDEX

Tél. 01 39 49 63 60 - www.cigversailles.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale Du Var

860 Route des Avocats

83260 LA CRAU

Tél. 04 94 00 09 20 – www.cdg83.fr

**Centre Interdépartemental de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de la Petite Couronne
de la région d'Ile-de-France**

1 rue Lucienne Gérardin

93698 PANTIN Cedex

Tél. 01 56 96 80 80 – www.cig929394.fr